



Credit immobilier et divorce

Par **Lucie.minoski**, le **15/11/2019** à **19:57**

Bonjour

Durant mon mariage j'ai acheter une maison avec mon epoux.

Nous avons divorcé et vendu ce bien a perte a hauteur de 50 000e.

Nous sommes co emprunteur sur ce credit. Mais il refuse categoriquement de payer la moitié de la dette. Je gagne mieux ma vie que lui mais je refuse de tout payer sans qu'il me rende quoique ce soit...

Cela dure depuis 2 ans et je ne peux pas vivre avec cette epee au dessus de la tete eternellement. Je songe a vendre mon appartement (acquis avant le mariage)

Ma question: en temps que co emprunteur, puis je me retourner contre lui si je paie plus que la moitié de cette dette?

Merci d'avance pour vos reponses

Par **youris**, le **15/11/2019** à **20:17**

bonjour,

bien entendu le litige ne concerne pas l'organisme de crédit puisque vous êtes co-emprunteur avec votre mari et que le contrat de prêt prévoit une clause de solidarité.

solidarité qui permettra à l'organisme de crédit d'exiger le remboursement du crédit à n'importe lequel des emprunteurs, généralement le plus solvable.

je vous conseille de consulter un avocat pour contraindre votre ex à rembourser sa part de crédit y compris par le moyen d'une procédure judiciaire.

il ne faut oublier que l'article 214 du code civil qui indique:

Si les conventions matrimoniales ne règlent pas la contribution des époux aux charges du

mariage, ils y contribuent à proportion de leurs facultés respectives.

Si l'un des époux ne remplit pas ses obligations, il peut y être contraint par l'autre dans les formes prévues au code de procédure civile.

salutations